L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 7 MAI 1887.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 7 mai.
LA NORMANDIE, Kersabiec, samedi, 14 mai.
LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 21 mai.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris) .... $80 $100 et $120
Deuxième classe $60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 11 mai à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer

HUDSON, Capt. Freeman.

partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1½ P. 0/0
Passage—Cabine $40
Entrepont 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

Ligne régulière du haut de la côte

Les bateaux à vapeur suivants de la Red River and Coast Line partiront comme suit à partir de cette date.
Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires,

ASSOMPTION.
Part tous les Lundis et Jeudis, à 5 heures p. m.

DANUBE.
Part tous les MARDIS et JEUDIS, à midi.
1er sept. B. RIVET, Agent.

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer Héroine,

A partir du 3 mai 1887, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, rue des Champs Elysées, comme suit :
Les Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, et Old Landing à .... 1 p. m.
Les Mardis, Vendredis et Samedis pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, les samedis prolongeant sa course jusqu'à Old Landing à .... 4 p. m.

EXCURSIONS.

Les Mercredis, pour Mandeville et Old Landing à .... 9 a. m.
Les Dimanches pour Mandeville et Old Landing à .... 7 a. m.
Les Mercredis, pour Mandeville et Madisonville à .... 6 p. m.
Les Dimanches, pour Madisonville directement à .... 6 p. m.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville les lundis, mercredis, jeudis et samedis à .... 5 a. m.
Old Landing les mardis et vendredis à .... 6 a. m.
Old Landing les mercredis et dimanches, jours d'excursions à .... 3 p. m.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

Prix du trajet, aller et retour, les jours d'excursion, $1. Moitié prix pour les enfants.
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
1er mai— No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS
--AND--
TEXAS RAILWAY.
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1 .... 9.00 A. M.	No 2 .... 5.00 P. M.
No 3 .... 6.25 P. M.	No 4 .... 9.00 A. M.
No 5 .... 10.00 A. M.	No 6 .... 3.45 P. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis ; ils ne s'arrêtent pas entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge ni entre Vicksburg et Burdette.
Les trains Nos 3, 4, 5 et 6 s'arrêtent à toutes les stations régulières et à toutes les *flag stations*.
Les trains Nos 3 et 4 correspondent à Ethel avec le train allant à Clinton, et à Harrison avec ceux allant à Natchez et Jackson.
Les trains 1, 2, 3 et 4 correspondent à Vicksburg avec les trains de V. S. et P. et V. et M.
Les trains Nos 1 et 2 correspondent, à Leland avec ceux allant à Huntington, Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.
Les trains 3 et 4 vont de la Nlle-Orléans à Greenville.
Des "Pullman Buffet sleepers" accompagnent les trains de la Nlle-Orléans à Louisville Ky., aussi "Pullman and Monarch Sleepers" entre la Nlle-Orléans, Little Rock et Fort Smith, et "Pullman sleeper" de la Nlle-Orléans à Vicksburg.
JOHN BRADLEY,
Agent Général
E. W. HOW, G. F & P. A.
R. F. REYNOLDS,
4nov— Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

Départ de la N. Orléans	Arrivée à la N. Orléans
No 50 Local ... 8:10 a m	No 19 Califo à 7:40 a m
No 20 Califo à 7:30 p m	No 51 Local .. 6:20 p m

Chars dortoirs entre New Orleans, Houston et Galveston sans changement, et avec un changement à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District,

Rue Bagatelle, entre Joséphine et Solidelle.
Succession de Barthélemy Latapie.
Dossier No 20,549.
A l'enchère publique.

PAR MATHER ET HOMES – WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI 4 juin 1887 à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 29 avril 1887, dossier No 20,549, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu—

Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues St Antoine, Bagatelle, Joséphine et Solidelle, mesurant 32 pieds de façade rue Bagatelle, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de Stewart & Hoffman, voyers daté ——— 1887.
Les améliorations comprennent une maison cottage portant le No 611 rue Bagatelle.
Conditions—Dix pour cent comptant au moment de la vente pour l'assurer.
L'acte de vente pardevant Geo C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1887.
1 mai—1,14,21,28—juin 4.

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc
——CHEZ——

FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.
Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.

Plus de $38,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans :
J. F. SHRODER, Chairman ;
NEWTON BUCKNER, RODOLPH WOESTE
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident
LARENCE F. LOW, Assistant Secrétair
12nov.'86—1an—V&C.

Quatrieme Etat Annuel
— DE LA —
Compagnie d'Assurances du Sud.
(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant année écoulée le 31 Décembre 1886 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie $275,376 40
Sur les risques de rivière 10,224 56
Sur les risques de mer 9,260 64
$294,861 60
A ajouter :
Primes non acquises de 1885 .... 60,589 31
Total des primes $355,450 91
A ajouter :
Intérêt et profits et pertes .... $ 34,549 04
Sauvetage 426 66
34,975 70
Revenu total $390,426 61
A déduire : Pertes payées—
Sur les risques d'incendies .... $ 120,616 67
Sur les risques de rivières 4,884 23
Sur les risques maritimes 1,965 84
$127,466 74
Primes remboursées, cancellations, commissions et réfactions 77,947 66
Réassurances 14,487 18
Taxes et licences 3,930 06
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc .... 30,438 9 .... $254,270 54
Surplus $136,156 07
Dividendes payés en juillet 1886 .... $ 12,000 00
Réservé pour risques non expirés 70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées 34,956 01
Balance 18,358 06
$136,156 07

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant .... $ 50,289 54
$100,000 bons 3 pour cent des Etats Unis, avec intérêt $101,250 00
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman) 129,000 00
$50,000 bons à prime de la ville de la Nlle Orléans 56,500 00
$20,000 bons 4 pour cent de la Louisiane .... 16,025 00 .... $302,775 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales) 36,196 16
1 action N. O. Produce Exchange 60 00
1 action N. O. Sugar Exchange 75 00
25 actions N. O. Warehouse Co 525 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co 50 00
Primes en cours de collection 37,629 69
Meubles, accessoires, coffres fort, mappes, etc 2,000 00
$429 600 39

PASSIF.

Capital actions payé $300,000 00
Fonds de réserve 3,356 80
Dividendes non payés 1,024 63
Réservé pour risques non expirés 70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées 34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886 .... 1,062 89
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886) 18,358 06
$429 600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, et de porter la somme de six mille trois cent cinquante-huit dollars, 06 cts, ($6,358.06) au crédit du fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE.
14 jan—1m Secrétaire.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcoma
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 8 oct—1 an

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.
No. 3 rue Carondelet.

CONFORMEMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886 :

Primes d'incendie $277,197 19
Primes maritimes 19,946 53
Primes de rivières 10,846 17
$307,989 89
Primes acquises de 1885 .... 71,482 96
Total des primes $379,472 85
A déduire—
Primes non acquises de 1886 .... $75,785 78
Primes remboursées 80,884 78
Réassurances 7,827 61
$164,498 17
Primes acquises nettes $214,974 68
A ajouter—
Intérêt, loyers, sauvetage 24,190 47
Revenu net $239,165 15
A déduire—
Pertes sur les incendies de 1885 .... $48,374 83
Pertes sur les incendies de 1886 .... 142,873 39 .... $191,248 22
Pertes sur les mers en 1885 .... 382 45
Pertes sur les mers en 1886 .... 17,959 76 .... 18,342 21
Pertes sur les rivières en 1885 .... 5,706 11
Pertes sur les rivières en 1886 .... 906 85 .... 6,612 96
Pertes payées $216,203 39
Commissions 16,181 38
Taxes d'Etat, de ville et licenses 5,892 24
Dons charitables 848 10
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat 1,069 80
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage 4,405 07
Dépenses générales et salaires 38,798 79
Dividendes de jan 1886 .... $12,500 00
Profits et pertes 25,905 41
$38,405 41
$321,905 08
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus $82,739 88
Pertes ajustées 32,861 20
$115,601 08

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886 :
Comptant en banques 26,406 95
Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie de pompiers de St Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime 233,995 00
Actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co, du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie 80,560 00
Billets de première hypothèque prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes 85,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau 70,774 50
Primes en cours de collection 35,375 86
Dû par des compagnies d'assurances 2,905 64
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe 487 52
Mandats d'Etat et de ville 1,314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires 3,906 85
Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie $4,940 00
Divers débiteurs .... 469 82 .... $5,409 82
$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
(Signé) JAS FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE,	JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOBEY,	P. POUTZ,
GUST. PITOT,	C. T. DUGAZON,
A. SCHREIBER,	D. FATJO,
C. E. SCHMIDT,	H. GALLY,
J. TUYES.	W. C. C. CLAIBORNE Jr

Crescent Insurance Company,
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN .... Président
CHAS. H. DOLSEN .... Vice-Président
CHAS. E. RICE .... Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	James T. Rodd,
Geo. W. Sentell,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Kaiss,	S. C. Coulon,
Lucien Delory,	Charles Newman
Z. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. A. Rice
Joseph Hohn,	Charles M. Whitne
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10juil 86—1 an

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Francis M. McKeough vs ses Créanciers, No 20,929—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Francis M. McKeough soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michael Gernon notaire, en cette ville, le JEUDI, 26ème jour de mai 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. H. Ferguson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 avril 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
24 avril—4f en 30 j.

ASSURANCES.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : No 188 rue Gravier.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886 :
Sur les risques d'incendie $444,790 46
Sur les risques de mer 52,169 43
Sur les risques de rivière 38,061 04
$535,020 93
A ajouter : Primes non acquises en 1885 .... 104,594 14 .... $639,535 07
A ajouter : Intérêts et profits et pertes 19,883 09
$659,438 16
A déduire :
Pertes sur les risques d'incendie $241,492 06
Pertes sur les risques de mer 30,195 14
Pertes sur les risques de rivière 8,793 41
$280,480 61
Taxes 6,806 35
Réassurances 21,796 81
Primes remboursées 76,599 26
Réfaction 81,402 52
Commission 3,190 78
Bureau des secoureurs, corps de sauvetage, annonces, loyer, salaires et autres dépenses .... 45,180 76 .... $514,955 99
$144,482 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886 12,500
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887 .... 12,500 00 .... 25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées 18,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886 .... 100,539 42
$144,482 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques 23,316 67
Prêts sur nantissement 88,882 60
Effets pour primes 14,779 04
Billets à recevoir sur demande 27,958 43
Bons d'Etat 56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions 16,491 84
Biens fonciers 1,696 59
Dû par des compagnies d'assurance 2,804 50
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc. 2,048 07
Primes en voie de perception 116,785 59
En caisse 46,467 44
Total de l'actif $401,982 17

—PASSIF.—

Capital 250,000 00
Fonds de réserve 20,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886 .... 100,539 42
Pertes non réglées 18,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887 .... 12,500 00
$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887,
M T. DUCROS, Notaire,
No 135 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
14janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104, RUE DU CANAL.
Trente-deuxième Etat Annuel.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte :
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1886, y compris les primes non échues de l'année précédente—
Sur les risques d'incendie $214,703 96
Sur les risques maritimes 10,987 55
Sur les risques de rivières 10,340 68
Primes totales $236,032 19
Moins primes non échues 65,650 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1886 .... $170 382 19

PERTES PAYEES

Sur les risques d'incendie $88,584 58
Sur les risques maritimes 1,567 98
Sur les risques de rivières 1,489 79
Taxes et dépenses, moins l'intérêt 16 4,51 57
Réassurances et primes remboursées .... 14,098 43 .... $128,095 29
Profits $47,286 90

La Compagnie a l'actif suivant :
Propriétés foncières $252,798 43
Actions de Banques et de Chemins de fer, et autres 52,270 75
Billets garantis par hypothèques et nantissements 129,032 89
Billets à recevoir 56,259 41
Primes en collection 24,306 54
Actions d'Assurances 800 00
Jugements sur billets hypothécaires 4,335 00
Comptant 36,732 33
$556,536 36

L'exposé ci dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, PAUL FOURCHY,
Secrétaire. Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 14 juin 1886.
JAMES FAHEY, Notaire.

Deux dividendes—intérêt de 2 1/2 pour cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

DIRECTEURS :

D. A. Chaffraix	Aristide Hopkins,
Jos A. Shakspeare,	Jno B. Lallande,
M. W. Smith	Paul Fourchy,
W. H. Bofinger,	D. Fatjo,
Paul Capdevielle,	Alden McLellan,

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Teutonia
De la Nouvelle Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie $147,961 53
Sur les risques maritimes 14,025 64
Sur les risques de rivières 13,829 57
$175,816 74
Primes non acquises pour 1885 .... 68 676 43
$244,493,17
A déduire :
Pertes payées sur les risques d'incendie $61,594 93
Pertes payées sur les risques maritimes 8,687 43
Pertes payées sur les risques de rivières 8,395 94
Réfraction et commission 20,109 90
Réassurances 29,178 91
Primes remboursées 9,737 88
Dépenses d'agence 1,136 27
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt .... 9,125 19— 147,966 90
$ 96,52627
Réserves pour primes non payées acquises 13 déc. 1886 .... $60,536 55
Dix pour cent intérêt sur le capital pour l'année 25,000 00
Réserves pour pertes non ajustées 7,600 44
Surplus .... 3,389 28— 96,526 27

ACTIF.

Argent comptant .... $ 43,701 46
Bons des Etats Unis valeur du marché 26,531 25
Bons consolidés de la ville cours du marché 129,903 50
Autres valeurs et bons cours du marché 11,450 00
Prêts sur hypothèques 78,991 66
Propriétés foncières 27,750 00
Prêts sur valeurs collatérales 56,990 00
Billets à prime et billets à recevoir 4,795 90
Primes en cours de collection 24,192 48
Meubles de bureau 1,000 00
$414,606 27

PASSIF.

Capital $250,000 00
Fonds de réserve 80,000 00
Réserves pour primes non acquises 60,536 55
Intérêt dividende non payé 580 00
Pertes non ajustées 7,600 44
Surplus 3,389 28
Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887 .... 12,500 00
$414,606 27

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président,
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi annuel de **Cinq pour cent** sur le fonds capital faisant **dix pour cent** pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

H. BUDDIG,	FRANK RODER,
THEO BERCKSON,	J. E. RENOSTORFF,
J. B CAMORS,	F. RICKERT,
M. FRANK,	LOUIS RUCH,
R. FROTSCHER,	A. G. RICKS,
F. FISHER,	F. RICKERT, Jr.,
H. R. GOOREVE,	WM. B. SCHMIDT,
S. AYMAN,	H. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER,	LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER,	J. G. SPOR,
C. H. MILLER,	JAS J. SCHMIDT,
JOHN NELSON,	HY. WELLMANN.

16 jan—1 m

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886 :

Primes sur risques d'incendie .... $ 99,705 12
de rivières 3 399 55
maritimes 3 427 90
$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885 .... 29,613 70
$136,146 27
A déduire :
Pertes d'incendie $40,505 97
Pertes de rivières 2,084 50
Pertes maritimes 1 253 95
Réfaction 10,071 41
Réassurances 10,070 71
Primes remboursées 6,802 79
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt .... 16,349 52 .... $87,137 85
$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées $3,431 56
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886 .... 7,307 23
Intérêt et dividendes déclarés ici 15,318 81
Réservé pour primes non acquises de 1886 .... 22,950 82
$49 008 42

La Compagnie possède l'actif suivant :
Billets d'action $4,918 23
Prêts sur nantissement et hypothèques 162,749 29
Billets à ordre 5,336 56
Propriétés foncières 15,000 00
Argent comptant et argent en banque 69,304 94
Primes en voie de collection 39,465 99
Meubles de bureau divers 4,448 53
$301,223 44

PASSIF.

Capital $150,000 00
Réserve pour pertes non estimées 3,431 56
Intérêt et dividendes 24,943 53
Réserve pour primes non acquises, Fonds de réserve et surplus 122,848 35
$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
E. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande :
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant soit.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président,
E. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. BIERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK,
C. T. GAUCHE,	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS,	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar Jeu—1 mois

Médaille d'OR Paris 1878 — Récompense de 16,600 fr. à Laroche Prix Barbier scientifique — Médaille d'OR Vienne 1873

QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX

Le Quina-Laroche *n'est point une préparation banale ou vulgaire; mais le résultat d'études et de travaux qui ont mérité à leur auteur les plus belles récompenses.*

D'un goût très agréable, le Quina-Laroche *contient la* **totalité** *des principes des meilleurs quinquinas. Il* **relève les forces**, *combat les* **Affections d'Estomac**, *les* **Dyspepsies, Anémie, Chlorose, Maladies de Langueur, Fièvres** *persistantes. Il aide les* **Croissances** *difficiles, suites de* **Couches.** *etc.*
PARIS, 22 & 19, rue Drouot.
NEW-YORK, E. FOUGERA ET CIE.

SIGNAUX D'INCENDIE

Suites.
2 Tchoupitoulas et Valmont.
3 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Gen. Ste.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles,
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julia et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5 Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 15 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 1 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Reynes et Dauphine.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
2 Station des chars, Tchoupitoulas, et l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazine
5 Coin des rues Prytanée et Tolédano
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Ponistan et Coliseé.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople et Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de la rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Coliseé et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Lyons et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Lowerline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

PAPIER FAYARD et BLAYN

Contre les RHUMES, maladies de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, FOULURES, PLAIES, BRULURES, ŒILS DE PERDRIX. Dépôt central, rue St-Merri 30, à Paris. *New Orleans, MM. Rivet, Carrenche* et toutes les *Pharmacies.*

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE

Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses **Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes**, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.

ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN

(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).

La Solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques. — Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorrhagies de toute nature.

Dépôt général : LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris
DÉTAIL : DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

PLUS DE MAUX DE DENTS!
PAR L'EMPLOI DE
l'Elixir Dentifrice
DES
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
Dom MAGUELONNE, Prieur
2 MÉDAILLES D'OR : Bruxelles 1880, Londres 1884
Les plus hautes Récompenses
INVENTÉ EN L'AN 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

« L'usage journalier de l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives

« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le *meilleur curatif* et le *seul préservatif* des *Affections dentaires.* »

Maison fondée en 1807. Agent général **SEGUIN**, 3, rue Huguerie, 3 BORDEAUX
Dépôts chez tous les Pharmaciens, Parfumeurs et Coiffeurs.
Se trouve à la Nlle-Orléans, maison CHAS. TROUILLY.

VICHY

Administration PARIS, 8 Boulevard Montmartre.
Grande-Grille—Affections lymphatiques maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires etc.
Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence gastralgie dyspepsie.
Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle calculs urinaires, goutte, diabète albuminurie.
Hauterive—Affections des reins, de la vessie la gravelle les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Les sources de Vichy ci-dessus, se trouvent chez MM PAUL GELPI & BRO, BEULATOUR MARCEL MAJEAU.

DANS LES BONNES PHARMACIES
Sparadrap Révulsif DE
THAPSIA
à la Marque de fils ordinaire et Cie
De la Maison **DESNOIX**
17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS
Très efficace pour le traitement externe des
Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Amethyst	....	Gentilly
City of Dallas	Belize	Alger
Colton	Brême	rue 2e
Clinton	Vera Cruz	Alger
Campeachano	Campêche	3e dist. 18
Claudy	....	1er dist. 13
Elsie	Gênes	3e dist
El Dorado	New York	Alger
Elmfield	Rouen	Elevator
Morgan	Havane	Alger
Maria P	Utilla	Pr. Thos
Professor Morse	Truxillo	1er dist. 15
Plato	....	1er dist. 12
Red Sea	Liverpool	Gretna
Whitney	....	Alger
Venezuelan	Liverpool	1er dist. 20

NAVIRES.

Agnes Sutherland	Liverpool	rue 1re
Cora	Boston	Gretna
Ile Marthe	Laid up	3e dist. 27
Margarethe	Brême	1er dist. 37
Riverside	Greenock	1er dist. 36

BARQUES.

Buoni Amici	En détresse	Alger
Freihandel	....	1er dist. 32
Encarnacion	Barcelone	rue St
Emmeline	United Kingdom	Carrollton

BRICKS.

Union	....	3e dist. 30

GOELETTES.

Alice Archer	....	Alger
Cefalu	....	1er dist 14
Hercules	....	6e dist
Isaac Rich	....	1er dist. 14
Margarethe	....	6e dist
R B Locke	Puerto Cortes	2e dist. 18
Storm King	....	1er dist. 14

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Navire John Harvey, Stewart .... expédié 14 avril
Steamship Hudson, Freeman .... parti 30 avril
Barque Vesuvius, Marshall .... partie 27 avril
Steamship El Paso, Quick .... parti 4 mai
Steamship Knickerbocker, Kemble .... parti 7 mai
Steamship El Monte, Hawthorne .... parti 7 mai
LIVERPOOL.
Navire Northumbria, Foote .... parti 28 fév
Steamship Sculptor, Woodcock .... parti 31 mars
Steamship Amethyst, Cawse .... parti 7 avril
Steamship Texan, Wallace .... parti 2 avril
Steamship Historian, Hughes .... parti 9 avril
Steamship Australian, Peters .... parti 17 avril
Steamship Discoverer, Hughes .... parti 30 avril
HAMBOURG
Barque Lena ——— .... partie 22 mars
BREME
Navire Heinrich, Weyhausen .... parti 20 avril
Barque Mary Louise, Behrens .... partie 1er mai
MARSEILLE
Barque Luigi Gasso, Gladuin .... partie 22 avril
ANVERS
Navire Henry, Fisher .... parti 15 mars
Steamship Nantes, Artur .... parti 1er avril
CADIX.
Barque Amelia Gargiulo, Jaccarino .... par. 9 avril
GENES.
Barque Francesco, Marcucci .... partie 19 mars
Barque Lussignano, Giamilica .... partie 5 avril
MESSINE
Barque Peppino ——— .... partie 10 fév
PALERME
Steamship Wimbledon ——— .... parti 19 avril
RIO DE JANEIRO.
Barque Eben, Lucy .... en chargement 10 janv
HAVANE
Barque Espana, Cas .... expédiée 28 avril

THE NEW-ORLEANS BEE.
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, 75 cents

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat, Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que ouvrages en laine, en papier, en plume, tout offerts aux élèves sans frais extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand ....

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Theodore Lilienthal vs. ses créanciers.— No 20,834—Division C—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci-incluse dans cette affaire et le compte et les tableaux y annexés et les affidavits les accompagnant et la Cour étant satisfaite que le débiteur pétitionnant a rempli toutes les formalités requises par la loi, la cession de tous les biens du dit Theodore Lilienthal est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et une réunion des créanciers du dit Theodore Lilienthal est par le présent ordonnée pour être convoquée le 20me jour de mai 1887, pardevant George W. Christy notaire à 11 heures A. M. pour choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit débiteur insolvable soient suspendues.
Il est de plus ordonné que la dite réunion de créanciers soit autorisée et aura le pouvoir de fixer les termes de vente de la propriété, droits, crédits et effets du débiteur, et pour déterminer si le syndic nommé à la dite réunion devra donner caution. Il est de plus ordonné que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, le 15 avril 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
17 avril—3f en 30 j

GROS LOT
$150,000
L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1 000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE E.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 10 MAI 1887.
2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.
Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE.
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de $150,000		$150,000
1 .. .. de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100	200	20,000
100	100	10,000
1000	50	50,000

2,179 Lots s'élevant à $535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ordinaires sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tira un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes

FEUILLETON.

No 36 commencé le 26 mars.

CHAPEAU GRIS.

—PAR—

PIERRE DECOURCELLE.

QUATRIÈME PARTIE.

— Suite —

—Que si vous vous y prêtez, je vous donnerais le moyens de servir deux vengeances à la fois, la vôtre et celle d'un autre.

—Parlez. Que faut-il faire ? dit Sosthène avec empressement.

—Voilà. D'abord vous vous présenterez chez lui.

—De quelle part ?

—De la vôtre.

—Il me fera jeter à la porte par ses domestiques.

—Non.... et voici pourquoi ! répliqua Crépinet avec l'assurance d'un praticien ayant l'expérience de la vie et des hommes. Supposez que vous ayez un créancier affamé auquel, de bric ou de broc, vous deviez la somme fastueuse de cent mille francs.

Maillot ouvrait des yeux larges comme des portes cochères.

—C'est bien ce qu'il me doit, le gredin, murmura-t-il.

Crépinet continua :

—Lui refuseriez-vous cent ou cent cinquante francs par mois, la nourriture, le logement et le droit de vous vernir vos bottines, le tout moyennant quittance de ladite somme de cent mille francs ? Lui refuseriez-vous cela ?

—Non.

—Eh bien ! le comte Marini ne vous refusera pas davantage.

—Vous croyez ?....

—J'en suis sûr. Tout ce que je vous demande, c'est de vous acclimater pendant quelques semaines chez le comte Marini.

—Et cela servira ma vengeance ?

—Je vous le promets. Marchez de l'avant et quand vous aurez réussi, venez me le dire.

—Où cela ?

—Tous les soirs de six heures à sept heures, je prendrai mon absinthe au cabaret de l'Escargot fleuri, avenue des Ternes. Il y aura toujours un verre pour vous. Est-ce dit ?

—C'est dit.

—A bientôt alors !

—A bientôt.

—Et comptez sur moi, fit Crépinet, donnant l'ordre au fiacre de s'arrêter.

Ils se trouvaient à l'entrée de l'avenue des Ternes.

Maillet en descendit et rentra dans Paris.

Cent mètres plus loin, Crépinet fit arrêter sa voiture devant un cabaret, portant en effet pour enseigne ces mots :

A L'ESCARGOT FLEURI

Il pénétra dans l'intérieur et, lançant un rapide regard sur tous les consommateurs qui s'y trouvaient, il ne put retenir un geste de désappointement. C'est là qu'il avait donné rendez-vous à son ancien compagnon Auguste Tabirot, l'ancien garçon coiffeur. Et il ne voyait pas poindre à l'horizon plus d'Auguste que de Tabirot.

—Il aura rencontré quelques difficultés, se dit Crépinet. Attendons-le.

Mais au moment où il demandait un bock à un garçon, un superbe nègre, vêtu tout en blanc, prit un tabouret et vint s'installer à sa table.

—Garçon, deux bocks pour massa et pour moi, dit-il en souriant et en montrant deux rangées de dents d'autant plus blanches que leur entourage était plus noir.

—Que me voulez-vous, moricaud ? fit Crépinet, peu soucieux d'entrer en relations avec ce fils sans gêne de l'Amérique du Sud.

Le nègre rentra ses trente-deux dents, ôta son chapeau, salua poliment et lui dit tout bas :

—Elle est bonne, la teinture indienne de mon patron Ludovic.

—Auguste ! toi !

—Dame ! Est-ce que vous ne m'avez pas ordonné de louer et d'installer une baraque de lutteurs à la fête de Neuilly qui ouvre dimanche soir ?

—C'est vrai. Eh bien ?

—Eh bien ! l'emplacement est loué, la baraque prête et les camarades embauchés.

—Mais ce costume ?

—Est de circonstance. Une baraque de lutteurs sans un champion nègre, c'est une table d'hôte sans major. Il vous fallait votre nègre, le favori du monde bécarre, l'ami des gommeux et le préféré des belles petites. La lacune est comblée, et je vous présente en ma personne Canada, ou la Terreur des Pampas.

—Bravo ! s'écria Crépinet. Et maintenant, que maître Ramelin me donne les huit jours de répit que je lui ai demandés, et il faudra bien que la vérité éclate....

—Un jour ou l'autre, ajouta le faux nègre d'un ton doctoral.

—Oui, Canada, conclut Crepinet. Et tu peux être tranquille ; je te réponds que ce ne sera pas l'autre !

VIII

Il était neuf heures du matin.

Devant l'escalier monumental du Palais-de-Justice, place Dauphine, les voitures s'arrêtaient en files pressées, et une foule hâtive gravissait fiévreusement les larges marches de pierre.

Dans l'immense vestibule, trois longues files de personnes se pressaient aux trois petites portes basses qui donnent accès dans l'intérieur du monument. Les huissiers circulaient affairés au milieu des porteurs de cartes et quémandeurs de billets, tandis que l'aimable commandant du palais allait et venait parmi la foule des solliciteurs et surtout des solliciteuses qui l'entouraient et marchaient derrière lui, pendant qu'il allait en personne placer ses subordonnés et surveiller l'exécution de ses consignes.

On jugeait ce jour-là à la Cour d'assises l'affaire de Jacques de Grandprey.

On s'était disputé les places pour assister à cette *première* à sensation comme à une comédie de Dumas ou à un opéra de Gounod.

Depuis quinze jours, les magistrats, les amis, les parents, les domestiques mêmes de tout ce qui portait une robe rouge ou noire étaient tellement accablés de demandes que, si toutes avaient pu être satisfaites, il aurait fallu pour contenir cette assistance une salle des assises d'une dimension sextuple de celle du Champ de Mars.

Mais au-dessus des juges, des avocats, du commandant du Palais, des ministres mêmes, les deux vraies puissances du jour étaient les deux garçons de la Cour, Dataillis et Fragonet.

C'étaient les vrais souverains de la salle, les dispensateurs des bonnes places ; et une recommandation du garde des sceaux était certes moins précieuse en cette occurrence qu'un sourire de Fragonet ou une poignée de mains de Dataillis.

Peu soucieux d'imiter un de leurs prédécesseurs qui, dans un procès retentissant de la dernière session, avait gagné plus de dix mille francs en faisant trafic des places, trafic auquel il avait perdu la sienne, c'était au mérite uniquement que l'un et l'autre réservaient leurs bonnes grâces. Les comédiennes portant un nom, les illustrations de l'art et de la politique, les membres éminents du corps diplomatique, ou les grands seigneurs de noblesse véritablement authentique, tels étaient les seuls favorisés des deux potentats.

Aussi, on peut le dire, la "salle" était-elle littéralement triée sur le volet. C'est à peine si quelques demi-mondaines avaient réussi, là comme ailleurs, à se faufiler dans les bancs qui encombraient le prétoire et s'étendaient jusqu'au dessous de la logette de l'accusé.

La tribune de la presse était naturellement bondée. On y avoit poussé la précaution jusqu'à clouer à chaque place une étiquette indiquant le nom et les droits de son titulaire pour éviter les confusions.

Les places réservées aux avocats regorgeaient de robes noires ; et de temps en temps, un grognement formidable éclatait à la porte par laquelle ils pénétraient dans l'enceinte. C'était un flot d'arrivants furieux de se voir devancés par les premiers occupants, et se résignant à grand'peine à grossir la phalange innombrable qui attendait jusque sur l'escalier sans rien voir et sans rien entendre.

La sortie d'un confrère dont ils se disputaient d'avance la place vacante avec le même acharnement que si elle émargeait au budget.

Mille bruits, tous aussi faux les uns que les autres, circulent sur les causes de la mort de Robert de Gesvres. Un seul de ces bruits est exact, celui qui répand partout la nouvelle que l'accusé n'a jamais voulu se défendre, pas plus devant l'attaque que devant la défense.

Les uns le commentent à leur manière, prétendant que c'est une façon bien commode de prendre les choses !

Les autres disent qu'ils en feraient tout autant à la place de Jacques de Grandprey.

Nos lecteurs doivent connaître la disposition des principales salles du Palais de Justice.

Nous n'en parlerons rapidement que pour mémoire.

En face du public, se trouve la table derrière laquelle se placent le président et les juges.

A gauche, le siège de l'avocat général.

A droite, le greffier, l'accusé et l'avocat sous le banc de l'accusé.

Devant le président sont placées les pièces à conviction.

Le jury se trouve en face de l'accusé, à la gauche du siège de l'avocat général.

Avant la Cour, entre maître Antoine Ramelin, qui va directement s'asseoir à sa place, sous le banc encore vide de l'accusé.

Quelques membres du barreau s'empressent de lui serrer la main ; il leur répond avec calme et assurance.

On montre discrètement au premier rang des bancs réservés deux femmes vêtues de noir, la douairière marquise de Vallauris et Madeleine de Grandprey, la grand'mère, se dit-on tout bas, et la femme de Jacques de Grandprey, l'accusé.

Madeleine a un grand voile qui lui cache tout le visage.

Mme de Vallauris, pâle mais ferme, laisse voir ses traits énergiques et réguliers.

Elle est à peine émue, et tout en elle crie la confiance qu'elle a dans l'innocence de Jacques de Grandprey.

Enfin, l'heure sonne, et le premier huissier annonce :

—La Cour !

M. Margency, le président du tribunal, prend place dans le fauteuil du milieu, entre les juges.

M. Prunet de la Rosière vient occuper le siège du ministère public.

Une sonnette électrique se fait entendre. Une porte s'ouvre dans le couloir placé derrière lui, de laquelle sortent lentement MM. les jurés. M. le président déclare l'audience ouverte et sur son ordre on introduit l'accusé.

Un long murmure trahit l'attention de l'auditoire.

Jacques de Grandprey, qui vient s'asseoir sur l'infâme banc où tant de criminels ont passé, entre, vêtu de noir, simplement, sans décorations.

Le jour de son mariage, il avait eu bien soin d'enlever sa rosette et de la confier à Madeleine en lui disant :

—Ma chérie, tu me la rendras le jour où je viendrai te la demander. Jusque-là, quoique je sois digne de la porter, je la trouve mieux placée entre tes mains que sur ma poitrine.

Il est triste et digne.

Une immuable résolution se lit sur son visage ravagé par l'insomnie et le désespoir.

Chacun sait, dans l'auditoire, qu'il s'est refusé à répondre quoi que ce soit à l'instruction et même à son défenseur ; on se demande si cette résolution persistera devant le tribunal.

Après que le tumulte et l'émotion causés par l'introduction de Jacques de Grandprey sont calmés, M. le président, s'adressant à lui, lui demande ses nom, prénoms, profession et domicile.

Jacques, s'inclinant devant le président, lui répond :

—Jacques, Hubert de Grandprey, trente ans, secrétaire d'ambassade, demeurant à Paris, rue du Mont-Thabor, No 64.

—Asseyez-vous et écoutez l'acte d'accusation.

Immédiatement après cette réplique du président, le greffier de la Cour donne lecture de l'acte d'accusation en question, par lequel Jacques de Grandprey est accusé d'avoir assassiné Robert de Gesvres.

Cet acte, très long et très nourri, était rédigé d'une façon nette et précise. Après l'avoir entendu, chacun des membres de l'assistance pouvait se croire en droit de se demander :

—Ah çà ! mais si la chose s'est passée ainsi, à quoi bon des juges, des avocats ? Condamnez séance tenante l'accusé que nous avons là sous les yeux et rentrons tranquillement déjeuner dans nos domiciles respectifs.

Seulement, par bonheur pour l'accusé, rien ne certifie encore que ce résumé de l'affaire, si net et si précis, tranchant comme le couteau de la guillotine, soit l'expression absolue de la vérité

Il y a eu tant d'erreurs judiciaires ! Et les trois quarts de l'assistance et la totalité du Tribunal savaient à quoi s'en tenir sur la valeur d'un acte d'accusation.

Jacques, lui, bien qu'il se fût donné la peine de l'écouter, n'en parut pas autrement ému.

L'acte lu, le président lui dit :

—Accusé, levez-vous et répondez.

Jacques se leva et s'inclinant respectueusement devant le président de la Cour, il répliqua :

—Monsieur le président, vous m'excuserez, mais étant absolument innocent de l'assassinat dont on m'accuse, et n'ayant aucun moyen de prouver cette innocence, je jure sur mon honneur, ce-la sans avoir en aucune façon l'intention d'offenser le Tribunal, je jure que, quelles que soient vos questions, je n'y répondrai pas. Les paroles que je viens de prononcer sont les dernières et les seules qu'on entendra sortir de ma bouche dans cette enceinte.

Cela dit, il s'assit et ne fit plus mine d'entendre un mot de ce qui se disait, ni de voir l'émotion qui régnait autour de lui.

Sur l'ordre du président, qui menaça de faire évacuer la salle, l'ordre et le silence se rétablirent.

Le président fit une dernière tentative pour décider l'accusé de répondre à ses questions. Il se fût adressé à une statue de marbre qu'il n'eût obtenu ni plus ni moins.

Mais M. de Margency, le président de la Cour d'assises, sut faire gracieuse mine à mauvais jeu.

Il était, d'ailleurs, prévenu de l'incident qui venait de se produire, et s'attendait à la réponse et à la singulière attitude de l'accusé.

Après avoir échangé quelques mots à voix basse avec les juges ses voisins, il dit :

—L'accusé refusant de répondre, la Cour prend acte de son refus et passera outre.

Et M. l'avocat général Prunet de la Rosière, se levant, ajouta :

—Messieurs les jurés voudront bien apprécier ce système de défense. Je leur ferai remarquer que, devant le juge d'instruction, l'accusé a eu la même attitude. Il ne s'est pas départi de son mutisme. Il a donc refusé deux fois d'éclairer la justice, et partant, deux fois, malgré ses protestations, il lui a manqué de respect.

Maître Ramelin, se levant à son tour, s'écria :

—Le ministère public se trompe en pensant que le silence de mon client puisse outrager le tribunal en quoi que ce soit. L'accusé, sûr de son innocence, irrité, énervé par une prévention d'assez longue durée, n'ayant pas pu obtenir sa liberté sous caution, a tout d'abord refusé même de communiquer avec son défenseur. Il n'y a rien d'étonnant dans le parti pris par lui de se taire aujourd'hui. Il a d'ailleurs protesté de son respect pour la Cour et pour le Tribunal, tout en se réservant de garder le silence.

Ces deux répliques échangées, le président prévint l'assistance que, l'accusé refusant de répondre aux questions du tribunal, on allait procéder immédiatement à l'audition des témoins.

A ce moment, la douairière marquise de Vallauris et Madeleine de Grandprey regardèrent maître Ramelin.

Elles savaient que le défenseur de Jacques, même s'il avait mis la main sur le vice de forme qu'il désirait tant, se serait bien gardé de le signaler.

Mais Ramelin était convenu avec elles d'un signal qui devait leur faire comprendre s'il avait pu parvenir à découvrir ce qu'il cherchait.

Ce signal, l'avocat ne l'avait pas donné.

Et pourtant, de son banc, maître Ramelin visait son gibier au passage. Jamais chasseur à l'affût ne guetta plume ou poil avec plus d'attention.

N'ayant rien découvert jusque-là qui pût lui être utile, il se dit que dans l'audition, dans le défilé des témoins, il trouverait peut-être le défaut de la cuirasse.

Sur l'ordre de M. le président Margency, on introduisit le premier témoin par la petite porte qui donnait dans la salle.

Ce premier témoin, à charge sans le savoir, n'était autre que le cocher de fiacre No. 2,807.

C'était un vieux Parisien, à face rouge et réjouie, sentant de loin l'absinthe et le cognac.

Il n'avait pas l'air autrement satisfait de se trouver en pareille situation. Il ne regardait avec tendresse ni M. le président Margency, ni M. Prunet de la Rosière, l'avocat-général. Toute sa sympathie allait à l'accusé sur lequel il lançait des regards presque attendris.

Se dandinant de droite et de gauche, il traversa l'assistance, se campa devant la barre et attendit que le président l'interrogeât.

—Levez la main, dit celui-ci, après lui avoir fait décliner ses nom et prénoms. Vous jurez de dire toute la vérité ?

—Pour ça, oui, mon président.

—Racontez-nous où et de quelle manière vous vous êtes trouvé en rapports avec l'accusé, dans la soirée du 26 mai dernier.

(A continuer.)

Pris sur le vif.

Le oui sacramentel vient d'être prononcé par deux jeunes mariés, à la mairie et à l'église.

La blanche épousée, se tournant vers ses amis d'enfance, et, avec un gros soupir de satisfaction :

—Enfin, me voilà libre !